Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260526-24_05_2026-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	22
Nombre de procurations :	04
Nombre d'absents	03
Nombre de votants :	**26**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2026

N° 24 / 05 / 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le vingt-six mai, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le 20 mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, Mme CARRÉ, M. BOIREAU, Mme TROUVÉ, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, M. BLACHIER, Mme PARIS, Adjoints au Maire, Mme RESSÉ, M. FONTAINE, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, M. NASLI-BAKIR, M. GIRARD, M. TAMISIER, Mme SOYER, M. TESTÉ, M. LEVIEUX, Mme PRUVOT, M. PHALIPPOU, Mme GOUJON, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: M. MARTIN (procuration à S. CARRÉ), Mme CHENEVEAU (procuration à A. BÉNARD), M. DE CASTRO (procuration à A. BOIREAU), Mme JEZEQUEL (procuration à K. LOTHION).*

Absentes *: Mme HOEVE, Mme AKO, Mme SABBAT.*

Secrétaire de séance *: M. ROBIN*

24 – Contrat pour la fourniture d'une prestation ponctuelle dans le cadre de l'opération de construction de la passerelle de La Ville-aux-Dames

Monsieur Alain BÉNARD, maire, prend la parole et informe le conseil municipal que le contrat prend corps dans le cadre du projet de construction de passerelle mode doux par la commune de La Ville- aux- Dames, sous sa maîtrise d'ouvrage.

Le présent contrat a pour but de cadrer les prestations de sécurité et de logistique du projet de construction de cette passerelle.

Le projet a été accompagné par SNCF Réseau dans le cadre d'une mission de sécurité ferroviaire jusqu'à sa phase AVP (avant-projet), puis PRO (projet).

A ce titre, le maître d'œuvre de la collectivité a produit un Dossier de Conception Spécifique qui a obtenu le visa du Pôle Etudes & Ingénierie de Tours en septembre 2024 pour des travaux prévus entre 2026 et 2027.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260526-24_05_2026-DE

S'en est suivie la production d'une Notice de Sécurité Ferroviaire visée par SNCF Réseau le 18 mars 2026, indexée au Document de Consultation des Entreprises réalisé par le Maitre d'œuvre de la Commune. Le marché sera notifié en mai 2026.

Ce contrat nécessaire à la prochaine phase de réalisation de l'opération, prévoit une prestation dite « Sécurité et Logistique », indispensable à la collectivité pour mener ces travaux en interface avec le domaine ferroviaire. Cette prestation a été déterminée à partir des dossiers de conception réalisés par la maitrise d'œuvre mandatée par la collectivité.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports,

VU la loi 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,

VU le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF RÉSEAU,

VU le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prestation ponctuelle de sécurité et logistique ci-joint avec SNCF réseau, les éventuels avenants ainsi que tout acte s'y rapportant.

- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le Secrétaire de séance

Adrien ROBIN

Le Maire,

MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES (Indre-et-Loire)

Alain BÉNARD